



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE GTI

### Compte-rendu de la 11ème séance plénière

12 octobre 2016 à 16h

#### 1. Ouverture de la séance

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture remercie les membres pour leur présence à cette 11ème Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GTI qu'elle préside en raison du renouvellement de la composition de la CLE à l'issue du premier mandat de 6 ans qui avait démarré le 24 septembre 2010.

Madame la Secrétaire Générale rappelle ensuite le contexte, l'historique et les enjeux du SAGE GTI :

La nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI), couramment appelée nappe des grès vosgiens, présente une bonne qualité naturelle et une minéralisation qui rend son exploitation possible. Cette nappe a connu sur son ensemble, et depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, une augmentation du nombre de forages et des prélèvements associés notamment pour l'alimentation en eau potable et l'alimentation en eau industrielle. Cette augmentation a vite entraîné une surexploitation de la nappe. Ainsi, dès les années 1970, cette nappe a connu de fortes baisses de ses niveaux piézométriques. La mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), au minimum sur le périmètre de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux), a ainsi été préconisée par les SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée, afin de répondre aux enjeux de gestion de la nappe captive des grès vosgiens.

Le périmètre du SAGE a été défini le 19 août 2009 incluant les 7 cantons de la ZRE et y associant le canton de Monthureux-sur-Saône.

Le rapport « état des lieux » établissant l'état initial et le diagnostic a été validé par la Commission Locale de l'eau le 26 septembre 2013.

Le choix de la stratégie du SAGE a été validé lors de la dernière CLE du 26 avril 2016. Celle-ci consiste à « Comblent le déficit par des mesures d'économie d'eau et une ou des mesures de substitution ».

Le schéma directeur des ressources en eau a été lancé officiellement le 6 octobre 2016 par le Conseil Départemental des Vosges qui en assure le portage.

Enfin, le SDAGE du Bassin Rhin-Meuse prévoit qu'un projet de SAGE soit présenté au comité de bassin pour avis avant son approbation d'ici fin 2017.

Madame la Secrétaire Générale précise que cette séance plénière de la CLE a pour objectif d'instaurer la nouvelle présidence et le nouveau bureau de la CLE. La nouvelle composition de la CLE est détaillée dans l'arrêté préfectoral reçu avec les convocations (arrêté n°2263/2016 du 26 septembre 2016). La CLE compte un membre supplémentaire dans le premier collège, soit un total de 46 membres.

Madame la Secrétaire Générale accueille les nouveaux membres de cette instance qui sont au nombre de 8 et ajoute que le suivi de l'élaboration du SAGE et des études en cours fera l'objet d'une future CLE prévue prochainement afin de ne pas retarder l'avancement des travaux.

Monsieur FLECK demande quand aura lieu la prochaine réunion de la CLE.

Madame la Secrétaire Générale répond qu'une date sera communiquée prochainement par la nouvelle présidence de la CLE.

## 2- Propos liminaires

Madame la Secrétaire Générale interroge les membres afin de savoir si certains souhaitent exprimer des propos liminaires.

Après un temps d'absence de prise de parole, Madame la Secrétaire Générale lit le courrier cosigné par Nestlé Waters et la Fromagerie Ermitage du 12 octobre 2016 à l'attention de la Présidente de la CLE. Ce courrier est transmis en pièce jointe du présent compte-rendu.

## 3- Lecture des excusés, procurations et appel

Madame la Secrétaire Générale procède à la lecture des membres excusés, des procurations de vote établies et des personnes présentes en tant qu'observateur ou pour l'organisation matérielle de la réunion. Elle effectue ensuite l'appel des membres présents de la CLE.

La liste des personnes excusées et présentes est précisée dans le tableau ci-dessous.

Nom - Prénom (ou représentant)	Organisme	Présent	Absent	Excusé
<b>1<sup>er</sup> COLLEGE – Représentants des collectivités territoriales, de leur groupement et des établissements publics locaux</b>				
Madame Anne-Marie ADAM	Conseillère Régionale d'Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine	X		
Madame Claudie PRUVOST	Conseil Départemental	X		
Monsieur Luc GERECKE	Conseil Départemental	X		
Monsieur Alain ROUSSEL	Conseil Départemental			X
Madame Régine BEGEL	Conseil Départemental	X		
Madame Carole THIEBAUT GAUDE	Conseil Départemental			X
Monsieur Guy SAUVAGE	Conseil Départemental	X		
Monsieur Jean-Marie HENRIOT	Mairie de Contrexéville	X		
Madame Anne GRANDHAYE	Mairie de Vittel	X		
Monsieur Denis CREMEL	Maire de Urville	X		
Monsieur Claude DUBOIS	Maire de St Ouen les Parey			X
Monsieur Gérard MARULIER	Maire de Harol	X		
Monsieur Auguste MATHIEU	Syndicat Intercommunal des eaux des Ableuvenettes	X		
Monsieur Jean-Yves VAGNIER	SIE de la Vraine et du Xaintois	X		

Nom - Prénom (ou représentant)	Organisme	Présent	Absent	Excusé
<b>1<sup>er</sup> COLLEGE – Représentants des collectivités territoriales, de leur groupement et des établissements publics locaux</b>				
Monsieur Jean-Luc COUSOT	Syndicat d'eau potable de la Région Mirecurtienne	X		
Monsieur Daniel THIRIAT	Syndicat Intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	X		
Monsieur Nicolas VADROT	Syndicat intercommunal de la Région de Thuillières			X
Monsieur Alain PIERRE	SIE des Monts Faucilles	X		
Monsieur Jean-Noël LOMBARD	SIE du Haut du Mont	X		
Monsieur Gilbert CHARNOT	Syndicat intercommunal des Eaux de Damblain et Creuchot			X
Monsieur Michel FOURNIER	SCOT des Vosges Centrales	X		
Madame Véronique MARCOT	EPTB Saône et Doubs	X		
Monsieur Gauthier BRUNNER	EPTB Meurthe & Madon		X	
Monsieur Pascal MILLOT	EPAMA	X		

Nom - Prénom (ou représentant)	Organisme	Présent	Absent	Excusé
<b>2<sup>ème</sup> COLLEGE – Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations</b>				
Monsieur Bernard SION	Chambre d'Agriculture des Vosges	X		
Monsieur Bruno WARNET	Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges			X
Monsieur Yves GATTO	Association des communes forestières Maire de Marey			X
Monsieur Bernard SCHMITT	Association Oiseaux Nature	X		
Monsieur Jean-François FLECK	Association Vosges Nature Environnement	X		
Monsieur Christian VILLAUME	Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions			X
Monsieur Manuel LEMBKE	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	X		
Monsieur Robert MULLER	ADEIC	X		
Monsieur Jacques COLLINET	UDAF	X		
Madame Christiane LECOANET	UFC Que Choisir	X		
Monsieur Michel BALAY	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique			X
Monsieur Olivier VIDAL	Nestlé Waters France/Belgique	X		
Monsieur Jean-Charles LE SQUEREN	Ermitage	X		

Nom - Prénom (ou représentant)	Organisme	Présent	Absent	Excusé
<b>3<sup>ème</sup> COLLEGE – Service de l'État et ses établissements publics</b>				
Monsieur Alain LERCHER	Préfet Coordonnateur du bassin Rhin-Meuse chargé de représenter le Préfet Coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée et Corse			X
Madame la Secrétaire Générale	Préfet des Vosges	X		
Monsieur Yann DACQUAY	Directeur Départemental des Territoires des Vosges	X		
Monsieur Frédéric ROSENTHAL	Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations	X		
Monsieur Christophe TEJEDO	Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	X		
Monsieur Claude GALIMARD	Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé de Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	X		
Monsieur Jean-Marc VAUTHIER	Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse			X
Monsieur Christophe EGGENSCWILLER	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	X		
Monsieur Marc COLLAS	Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques			X
<b>Auditeur libre</b>				
Monsieur Maxime DELOLME	Direction Départementale des Territoires des Vosges	X		
<b>Structure porteuse du SAGE GTI et Conseil départemental des Vosges</b>				
Madame Laurence CHICOT	Conseil Départemental	X		
Madame Juliette CUNY	Association La Vigie de l'Eau	X		

Les procurations de vote sont les suivantes :

<b>Collège</b>	<b>Pouvoir de</b>	<b>Donné à</b>
1	Alain ROUSSEL	Claudie PRUVOST
1	Claude DUBOIS	Denis CREMEL
2	Christian VILLAUME	Jean-François FLECK
2	Michel BALAY	Robert MULLER
3	Alain LERCHER	Christophe TEJEDO
3	Jean-Marc VAUTHIER	Christophe EGGENSCWILLER

Synthèse des membres présents et absents :

<b>Nombre de membres</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>Nombre d'absents non représentés</b>
46	33	6	7

Le quorum de la Commission locale de l'eau est atteint à partir de 31 membres présents ou représentés (2/3 du nombre total de membres). Lors de cette séance plénière, 39 membres sont présents ou représentés : le quorum est donc réuni.

Comptage des absents et des votants par collège :

### **Collège 1**

<b>Nombre de membres</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>Nombre d'absents non représentés</b>
24	18	2	4

### **Collège 2**

<b>Nombre de membres</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>Nombre d'absents non représentés</b>
13	9	2	2

### **Collège 3**

<b>Nombre de membres</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>Nombre d'absents non représentés</b>
9	6	2	1

Pour le bon déroulement de la séance, Madame la Secrétaire Générale demande aux membres de la CLE de bien rappeler leur nom et l'organisme qu'ils représentent lors de chacune de leurs prises de parole.

#### 4 - Validation de l'ordre du jour de la présente CLE et du compte-rendu de la 10<sup>ème</sup> séance plénière du 26 avril 2016

Madame la Secrétaire Générale précise que cette réunion permet de mettre en place la présidence et le nouveau bureau de la CLE et se limite à des élections. Les questions de fond liées à la suite de l'élaboration du SAGE GTI seront abordées lors de la prochaine séance plénière.

Madame la Secrétaire Générale propose de valider l'ordre du jour de la présente séance à savoir :

- validation du dernier compte-rendu (10<sup>ème</sup> séance) ;
- élection du président et des vice-présidents ;
- élection du bureau de la CLE.

Résultats du vote effectué à main levée :

Pour	Contre	Abstention
39	0	0

**L'ordre du jour est donc validé à l'unanimité.**

La Commission Locale de l'Eau est ensuite invitée à valider le compte-rendu de la 10<sup>ème</sup> séance plénière du 26 avril 2016 transmis par voie électronique aux membres de l'ancienne CLE au mois de mai et transmis de nouveau par voie électronique le 07 octobre.

Résultats du vote à main levée :

Pour	Contre	Abstention
32	0	Jean-Francois FLECK Michel FOURNIER Denis CREMEL Claude DUBOIS Anne-Marie ADAM Régine BEGEL Gérard MARULIER

Les abstentions sont justifiées par l'absence des membres concernés lors de la précédente séance plénière.

**Le compte rendu de la 10<sup>ème</sup> séance plénière est donc validé.**

## 5 – Elections

### • Election du Président

Madame la Secrétaire Générale rappelle que, d'après les règles de fonctionnement de la CLE, le Président de la CLE est élu à la majorité absolue par les membres (présents et représentés) du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux lors de la première réunion constitutive de la commission. Il doit lui-même appartenir à ce collège (1<sup>er</sup> collège).

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame la Secrétaire Générale demande s'il y a des candidats à la présidence de la CLE.

Madame BEGEL présente sa candidature.

Madame la Secrétaire Générale propose alors de voter pour cette candidature. Le vote s'effectue à main levée.

Résultats du vote :

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

**Madame BEGEL est donc élue Présidente de la CLE à l'unanimité par les membres du 1<sup>er</sup> collège.**

### • Élection des 2 Vice-présidents

Madame la Secrétaire Générale rappelle que les Vice-présidents sont au nombre de 2. Ils sont désignés par la CLE et doivent appartenir au collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics (1<sup>er</sup> collège).

Madame la Secrétaire Générale demande s'il y a des candidats à l'élection des Vice-présidents.

Monsieur THIRIAT et Monsieur COUSOT présentent leur candidature.

Madame la Secrétaire Générale propose alors de voter pour ces candidatures. Le vote s'effectue à main levée.

Résultats du vote :

	Nom	Pour	Contre	Abstention
Candidat 1	Jean-Luc COUSOT	19	0	1 - Jean-Luc COUSOT
Candidat 2	Daniel THIRIAT	19	0	1 - Daniel THIRIAT

**Monsieur COUSOT et Monsieur THIRIAT sont donc élus Vice-présidents de la CLE par les membres du 1<sup>er</sup> collège.**

- **Election du bureau**

Madame la Secrétaire Générale rappelle que le bureau assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE. Les membres du bureau sont élus par les membres des collèges auxquels ils appartiennent pour les deux premiers collèges et sont désignés par le Préfet pour le troisième collège.

Le bureau est informé des études d'élaboration du SAGE et examine les propositions d'orientation. Il a pour principale mission la préparation des dossiers techniques et des séances de la CLE.

Madame la Secrétaire Générale alerte sur le fait que l'année 2017 s'annonce active pour le bureau de la CLE : le bureau de la CLE fait partie du comité de pilotage du schéma directeur des ressources en eau qui se réunira au moins deux fois en 2017. D'autres réunions de travail sont à prévoir d'ici la fin de l'année 2017. Notamment, la première réunion du nouveau bureau aura lieu au mois de novembre pour préparer la 12<sup>ème</sup> séance plénière. Une implication active est donc attendue des membres du bureau dans cette phase déterminante pour la finalisation du SAGE GTI.

Madame la Secrétaire Générale ajoute que le bureau de la CLE est composé de 7 membres du premier collège, 3 membres du 2<sup>ème</sup> collège et 3 membres du 3<sup>ème</sup> collège.

Élection des 4 membres du bureau de la CLE pour le 1<sup>er</sup> collège :

Madame la Secrétaire Générale précise que le président et les 2 Vice-présidents issus du 1<sup>er</sup> collège sont obligatoirement membres du bureau.

Madame la Secrétaire Générale demande s'il y a des candidats à l'élection des 4 membres du 1<sup>er</sup> collège.

Madame PRUVOST, Monsieur SAUVAGE, Monsieur PIERRE, Monsieur VAGNIER, et Monsieur MILLOT présentent leur candidature.

Au regard du nombre de candidats supérieur au nombre de poste, il est alors proposé un vote à bulletin secret par Madame la Secrétaire Générale.

Les membres du 1<sup>er</sup> collège valide ce mode de scrutin.

Madame CHICOT et Madame CUNY se chargent de distribuer les bulletins de vote aux membres du 1<sup>er</sup> collège (soit 20 votants) et réalisent le dépouillement.

Résultats des votes annoncés par Madame la Secrétaire Générale :

	Nom	Nombre de voix « pour »
Candidat 1	Claudie PRUVOST	17
Candidat 2	Guy SAUVAGE	15
Candidat 3	Alain PIERRE	15
Candidat 4	Jean-Yves VAGNIER	17
Candidat 5	Pascal MILLOT	12

**Madame PRUVOST, Monsieur VAGNIER, Monsieur SAUVAGE et Monsieur PIERRE sont donc élus membres du bureau de la CLE pour le 1<sup>er</sup> collège.**

### Élection des 3 membres du bureau de la CLE pour le 2<sup>ème</sup> collège

Madame la Secrétaire Générale demande s'il y a des candidats à l'élection des 3 membres du 2<sup>ème</sup> collège.

Monsieur FLECK, Monsieur COLLINET, Monsieur LE SQUEREN, et Monsieur VIDAL présentent leur candidature.

Au regard du nombre de candidats supérieur au nombre de poste, il est alors proposé un vote à bulletin secret par Madame la Secrétaire Générale.

Les membres du 2<sup>ème</sup> collège valide ce mode de scrutin.

Madame CHICOT et Madame CUNY se chargent de distribuer les bulletins de vote aux membres du 2<sup>ème</sup> collège (soit 11 votants) et réalisent le dépouillement.

Résultats des votes annoncés par Madame la Secrétaire Générale :

	Nom	Nombre de voix « pour »
Candidat 1	Jean-François FLECK	5
Candidat 2	Jacques COLLINET	11
Candidat 3	Jean-Charles LE SQUEREN	9
Candidat 4	Olivier VIDAL	6

**Monsieur COLLINET, Monsieur LE SQUEREN et Monsieur VIDAL sont donc élus membres du bureau de la CLE pour le 2<sup>ème</sup> collège.**

### Désignation des 3 membres du bureau de la CLE pour le 3<sup>ème</sup> collège

Madame la Secrétaire Générale précise qu'en tant que représentante de M. le Préfet, elle propose de désigner la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence de l'eau Rhin Meuse (AERM) dans le bureau de La CLE pour représenter le 3<sup>ème</sup> collège.

Madame la Secrétaire Générale demande si la nouvelle présidente, les nouveaux vice-présidents et les nouveaux membres du bureau souhaitent prendre la parole.

Madame BEGEL remercie alors les membres de la CLE pour la confiance témoignée. Elle souligne l'importance de la mission qui lui est confiée pour le Département. Elle reconnaît la complexité technique et politique de ce dossier. Elle précise que le Conseil Départemental, avec le Plan Ambition Vosges 2021, dispose d'une feuille de route pour les années à venir. Les problématiques liées à l'eau y tiennent une place de premier choix. Le Département s'implique financièrement et techniquement sur ce dossier fondamental afin de répondre aux besoins du territoire. Des objectifs à atteindre en matière d'environnement sont fixés parmi lesquels figurent l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE GTI.

Madame BEGEL assure les membres de la CLE de son implication pour approfondir ces connaissances dans ce domaine. Elle assure d'être à l'écoute de chacun des membres de la CLE pour avancer efficacement dans ce dossier technique, environnemental, financier, économique et politique.

Madame BEGEL remercie les membres de la CLE pour leur attention, et, une nouvelle fois, pour leur confiance.

#### 5 – Information diverses

Madame la Secrétaire Générale ajoute, avant de conclure la séance, que les nouveaux membres qui le souhaitent peuvent contacter Mme CUNY, animatrice du SAGE, pour une rencontre et/ou obtenir les rapports de travail concernant l'état des lieux du SAGE et la stratégie d'actions en vue notamment de préparer la 12<sup>ème</sup> séance plénière de la CLE.

Madame la Secrétaire Générale termine en précisant que les membres du bureau seront très prochainement contactés afin de fixer une date pour la prochaine réunion en novembre, qui préparera la 12<sup>ème</sup> séance plénière.

#### 7 – Clôture

Madame la Secrétaire Générale remercie encore les membres de la CLE pour leur participation active à cette commission.

Madame la Secrétaire Générale demande si les membres de la CLE souhaitent poser des questions diverses.

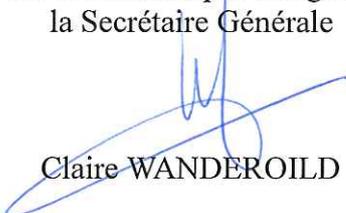
Monsieur FOURNIER demande si les prochaines réunions peuvent se tenir plutôt en début d'après midi pour des questions de disponibilités.

La séance est levée à 17h15.

#### **Pièce jointe :**

Courrier cosigné par Nestlé Waters et la Fromagerie Ermitage du 12 octobre 2016 à l'attention de la Présidente de la CLE.

La Présidente de séance,  
Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale

  
Claire WANDEROILD





**PREFECTURE DES VOSGES**

A l'attention de  
**Mme Claire WANDEROILD**  
**Présidente Commission Locale Eau – SAGE GTI**  
Secrétaire générale de la Préfecture des Vosges,  
Sous-Préfète de l'arrondissement d'Épinal  
Place Foch  
Epinal

Epinal, le 12 octobre 2016

Madame la Présidente,

En amont de la constitution de la nouvelle assemblée de la Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI, nous, Nestlé Waters France et SCA Fromagerie de l'Ermitage, souhaitons réaffirmer, en tant qu'entreprises impliquées dans leur territoire, notre volonté de participer de manière active à l'émergence de la solution collective qui permettra de stabiliser le niveau de la nappe des GTI.

Alors que nos processus industriels respectifs sont différents dans leur nature et dans leur finalité, nous avons d'ores et déjà individuellement mis en place des mesures de rationalisation de nos consommations d'eau, qu'il s'agisse de leur réutilisation ou de leur remplacement.

Nous portons également à votre connaissance notre décision de lancer un chantier commun, entre nos deux entreprises, d'identification de mesures additionnelles d'optimisation de nos consommations d'eau. Cette réflexion, qui devra tenir compte des contraintes techniques, réglementaires et de pérennité de l'activité économique, s'appuiera sur les synergies possibles de nos expertises.

En notre qualité d'acteurs économiques majeurs, il s'agit pour nous, ici, de contribuer de manière volontariste au travail collectif qui attend la nouvelle CLE dans les prochains mois.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de notre considération.

David Vivier  
← Directeur Industriel  
Nestlé Waters France

Jean-Charles LE SQUEREN  
Directeur General  
Fromagerie de l'Ermitage

